

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====
N° 2015 - 053

L'an Deux Mil quinze, le douze mai à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de LA FLOTTE, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Léon GENDRE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL: 05/05/2015

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. GENDRE, Maire, M. ZÉLIE, Mme ÉPAUD, M. BERTHOMÈS, M. CROCI. Mme MASIION TIVENIN Adjoints.

Mmes BERTRANET, DROUIN.;SALIN. BONIN BALMAS. ROBINEL. SICATEAU RIVIÈRE. BERGERON. BICHON.

MM. FRILOUX, OGER. LE BARON, PERRAIN, MENANTEAU. TIVENIN. HÉRAUDEAU. Conseillers Municipaux 21

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme VANOOST à Mme EPAUD -
M. SALEZ à Mme BONIN BALMAS 2

ABSENTS : néant

23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Michèle DROUIN

**OBJET : PARKING DU CLOS BIRET - MODIFICATION DES TARIFS A PARTIR
DU 14 MAI 2015**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. Jacky OGER, Conseiller délégué, « circulation - horodateurs » sur le rapport d'exploitation du parking du Clos Biret dressé par VINCI pour l'année 2014, et plus particulièrement pour le mois d'avril 2015,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications à la délibération n°2014-143 en date du 11 décembre 2014,

DÉCIDE, à l'unanimité,

de redélibérer et de fixer les tarifs comme suit, à partir du **14 MAI 2015 :**

...2...

Période de péage horodateur du 1 avril au 30 septembre

Stationnement payant de 9 h à 23 h

1 H GRATUITE

en € TTC

Puis : 1H15	1,00€	Puis : 7h45	7,30€
Puis : 1h30	1,30€	Puis : 8h00	7,50€
Puis : 1h45	1,60 €	Puis : 8h15	7,70€
Puis : 2h00	1,90€	Puis : 8h30	7,80€
Puis : 2h15	2,20€	Puis : 8h45	7,90€
Puis : 2h30	2,50€	Puis : 9h00	8,00€
Puis : 2h45	2,80€	Puis : 9h15	8,10€
Puis : 3h00	3,10€	Puis : 9h30	8,20€
Puis : 3h15	3,40€	Puis : 9h45	8,30€
Puis : 3h30	3,70€	Puis : 10h00	8,40€
Puis : 3h45	4,00€	Puis : 10h15	8,50€
Puis : 4h00	4,30€	Puis : 10h30	8,60€
Puis : 4h15	4,50€	Puis : 10h45	8,70€
Puis : 4h30	4,70€	Puis : 11h00	8,80€
Puis : 4h45	4,90€	Puis : 11h15	8,90€
Puis : 5h00	5,10€	Puis : 11h30	9,00€
Puis : 5h15	5,30€	Puis : 11h45	9,10€
Puis : 5h30	5,50€	Puis : 12h00	9,20€
Puis : 5h45	5,70€	Puis : 12h15	9,30€
Puis : 6h00	5,90€	Puis : 12H30	9,40€
Puis : 6h15	6,10€	Puis : 12h45	9,50€
Puis : 6h30	6,30€	Puis : 13h00	9,60€
Puis : 6h45	6,50€	Puis : 13h15	9,70€
Puis : 7h00	6,70€	Puis : 13h30	9,80€
Puis : 7h15	6,90€	Puis : 13h45	9,90€
Puis : 7h30	7,10€	Puis : 14 h	10,00€

...3...

- Abonnement hebdomadaire : 50 € HT (60 € TTC)
(valable 7 jours sur présentation d'un bail de location)
- Abonnement places (souterrain) annuel pour un véhicule 700 € HT (840 € TTC)
(seul prorata autorisé :
 - Nouvel abonné prenant un abonnement le 1^{er} juillet 350 € HT (420 € TTC)
- Abonnement semestriel pour un bateau (1^{er} octobre au 31 mars) : 350 € HT (420 € TTC)
- Montant ticket perdu : 8,33 € HT (10,00 € TTC)
- Duplicata carte codée (en cas de perte ou détérioration : 15 € HT (18 € TTC)

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits
Pour copie conforme, le 13 mai 2015
Le Maire

L. GENDRE



certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le,
de l'affichage le,

13 MAI 2015

13 MAI 2015

